Envoyé en préfecture le 24/02/2023
Reçu en préfecture le 24/02/2023
Affiché le 06/03/2023
ID : 081-200034049-20230223-DPDB2023_20-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CENTRE TARN

- Article L 5211-10 du CGCT
- Délibération n° 2020-47 du 06 juin 2020

DÉCISION DU BUREAU PAR DÉLÉGATION N°2023-20 DU JEUDI 23 FÉVRIER 2023

Présents : M. Jean-Luc CANTALOUBE, Mme Isabelle CALMET, M. Henri VIAULES, Mme Sylvie BASCOUL, M. Serge BOURREL.

Excusés **:** MM. Jean-Paul CHAMAYOU, Pierre CALVIGNAC.

Objet de la décision : Développement économique – Maison de Santé Pluriprofessionnelle de Montredon-Labessonnié – Bail de locaux à usage exclusivement professionnel avec le Docteur Amandine PEZOUS

Le Docteur Amandine PEZOUS a saisi les services de la Communauté de communes afin d'intégrer à temps complet près de 63 m² de la partie en cours de réhabilitation de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle de Montredon-Labessonnié, sise 35 rue du Globe, pour y exercer son activité professionnelle de Chirurgien dentiste.
Afin d'étoffer l'offre de soins sur la commune, il est proposé de répondre favorablement à sa demande.
Serait dès à présent signé le bail de locaux à usage exclusivement professionnel entre le Docteur PEZOUS et la Communauté de communes, ce praticien ayant la nécessité d'en disposer dans les meilleurs délais pour son organisme bancaire. Le bail prendrait effet au 1er septembre 2023, date programmée d'achèvement des travaux. S'il s'avérait que l'intégration du Docteur PEZOUS soit décalée dans le temps (retard pris au niveau des travaux), un avenant au bail serait alors contracté entre les 2 parties.

Ainsi, le Bureau de la Communauté de Communes Centre Tarn, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Président à signer le bail de locaux à usage exclusivement professionnel avec le Docteur Amandine PEZOUS.

En vertu de l'article L 5211-10 du CGCT, la présente décision sera communiquée à l'assemblée délibérante lors de sa prochaine réunion.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Jean-Luc CANTALOUBE
COMMUNAUTE DE C... UNES CENT... ARN